

PaRTiR

Association nationale de coordination des activités de vacances, sport et culture des comités d'entreprise, CSE, associations de tourisme et autres collectivités

ancavsc

Ouvrir à tous de nouveaux horizons

UN OUTIL SYNDICAL MAJEUR
AU SERVICE DES ORIENTATIONS DE LA CGT

vacances
sport
culture
loisirs



Pour toutes et tous



Une nouvelle équipe, de nouveaux statuts

La 13^e assemblée générale de l'**ancav-sc** a élu un nouveau conseil d'administration de 55 membres et une commission financière de contrôle de 3 membres. Des statuts refondés pour une nouvelle structuration, afin de renforcer le rôle et la place de l'Ancav-sc dans l'action pour le droit aux vacances, l'accès à la culture et aux sports.

Les statuts définissent la composition du nouveau conseil d'administration (CA). Les organisations de la CGT y prennent toute leur place : l'UFSE-CGT (fonction publique d'État) et la Fédération CGT de la santé, via le CGOS (Comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics), y sont maintenant représentés. Le CA est composé de membres de droit et de membres actifs : sociétés civiles des villages vacances, associations, comités sociaux et économiques (CSE), comités des œuvres sociales (COS) et comités d'activités sociales et culturelles (CASC). Les nouveaux statuts donnent plus de cohérence à la démarche décidée par l'AG. Un nouveau souffle est donné pour l'action de l'association en territoires et pour des actions spécifiques sur le sport, la culture et le tourisme.

Voici donc ce qui est nouveau :
- un bureau composé au minimum de

5 membres (ex-secrétariat);
- un bureau élargi avec 12 coordinateurs régionaux, un(e) référent(e) pour la culture, un(e) autre pour le sport et un(e) dernier pour le tourisme;
- un conseil d'administration avec les 6 représentants des organisations « membres fondateurs » ainsi que 6 représentants des organisations issues du CCN de la CGT.
Au-delà de la nouvelle place faite à la CGT dans le CA, il y a dans le bureau élargi :
- 2 membres issus des instances de l'action sociale interministérielle (CIAS);
- 1 membre issu du CGOS (santé).

Ces modifications statutaires ont pour objectif d'être au plus près des besoins et des attentes des salariés, des jeunes, des retraités et des privés d'emplois.

Un règlement intérieur, fidèle à notre histoire, devra définir les fonctions

et la composition d'un Conseil associatif et d'un Conseil du patrimoine (article 15).

RÉSULTATS DES VOTES

- **RAPPORT MORAL** : 115 « pour », 6 « contre », 1 abstention.
 - **RAPPORT FINANCIER** : 115 « pour », 3 « contre », 4 abstentions.
 - **MODIFICATION DES STATUTS** : 119 « pour », 3 « contre ».
- Élection du CA et de la commission financière de contrôle à la majorité (122 votants).
- Lors du premier CA de l'Ancav-sc du 8 novembre 2019, le bureau a été élu à l'unanimité.
 - **Arnaud HENNEBERT** est élu à l'unanimité président de l'Ancav-sc.



sommaire

4

ACTUALITÉ
De nouveaux horizons pour l'Ancav-sc

6

DÉBATS
L'éducation populaire, une conception toujours actuelle

7

DÉBATS
Des actions d'intérêt général pour le pôle de tourisme social

8

DÉBATS
Quelles politiques innovantes en matière d'activités sociales et culturelles ?

9

ENTRETIEN
David Dugué : « Passer du dire au faire »

10

ACCUEIL
Le mot de bienvenue de Philippe Costa

11

ENTRETIEN
Michel Vakaloulis : « Il faut réinventer les pratiques syndicales »

Les jours heureux

C

ette 13^e assemblée générale ouvre une nouvelle page de notre histoire. L'Ancav-sc est devenue l'**ancav-sc**.

SC comme « sport » et « culture ». Une évolution importante résultant de la volonté du 51^e congrès confédéral de la CGT de réinvestir le champ des activités sociales, culturelles et sportives des CE. Et de nous en confier la coordination.

Être l'outil confédéral de la CGT de ce vaste secteur d'activité nous confère de nouvelles responsabilités. Au moment où le passage des CE en CSE oblige les élus à faire plus avec moins de moyens, au moment où des millions de salariés connaissent la précarité et sont exclus de la sphère syndicale, nous devons, plus que jamais, porter les idées émancipatrices du programme du Conseil national de la résistance : « Les jours heureux ». La culture, le sport, les vacances et les loisirs ne sont pas des suppléments d'âme réservés à quelques-uns. Ils fondent du lien social entre les individus, ils contribuent à l'élévation des consciences.

L'éducation populaire n'est pas un slogan. C'est une autre manière d'envisager la vie. À l'heure où, en France, près de 40 % de nos concitoyens, dont 3 millions d'enfants, ne partent pas en vacances, il y a une nécessité d'agir.

Notre Ancav-sc à présent redimensionnée, dans laquelle les organisations de la CGT vont tenir toute leur place, en a l'ambition. Son nouveau portail numérique « ONYVAGO », outil moderne et ouvert à tous, est un bon moyen de faire connaître, sur tout le territoire, nos propositions de « séjours vacances » et d'activités culturelles et sportives auprès des adhérents de la CGT, de nos associations locales – premières interlocutrices en régions des CSE, CASC et organismes équivalents –, mais aussi auprès de nos partenaires du tourisme social et associatif. Nous pouvons relever le défi du vivre-ensemble. La page est ouverte. À nous d'écrire la suite!
Arnaud Hennebert, président de l'Ancav-sc



Arnaud Hennebert, président de l'Ancav-sc.



PARTIR, NUMÉRO SPÉCIAL
Compte rendu de la 13^e AG de l'Ancav-sc de l'île de Ré du 5 au 8 novembre 2019

Directeur de publication : Arnaud Hennebert
Rédaction : Jean Claude Tufferi, Michel Scheidt
Illustrations : Pierre Corneloup
Photos : Ramon Sarrio
Réalisation technique : NVO
Impression : Rivet Presse Édition,
24, rue Claude Henri Gorceix, 87 280 Limoges.

De nouveaux horizons pour l'ancav(sc)

L'ancav(sc) est désormais l'outil syndical de la CGT pour la coordination des activités sociales, culturelles et sportives des CE, CSE et autres organismes similaires de la fonction publique. L'évolution des structures, actée lors de cette assemblée, va permettre à l'Ancav-sc d'être mieux encore au service des organisations de la CGT afin que tous les salariés, les retraités, les privés d'emploi et les précaires puissent accéder à des activités sociales de qualité. Un défi à la hauteur des ambitions de la nouvelle équipe de direction chargée de mettre en œuvre ces orientations.

L'avis est largement partagé. Cette 13^e assemblée générale, qui s'est déroulée dans le superbe Village Océanique de l'île de Ré, marque une étape importante dans la vie de l'Ancav. Certains disent même qu'il y aura un avant et un après. Probablement. Ainsi, depuis 1984, en s'appuyant à la fois sur les CE, COS et CASC au service des salariés et de leurs familles, sur son réseau associatif de proximité proposant de très nombreuses initiatives accessibles à tous, ainsi que sur les organisations professionnelles et territoriales de la CGT, l'Ancav-tt est devenue une des références incontournables lorsqu'on évoque le tourisme social et associatif dans notre pays. L'expérience et la confiance acquises auprès des élus de CE et du mouvement syndical a permis à l'Ancav d'évoluer et de se transformer. Jusqu'à devenir, depuis octobre 2018, un des outils avec lequel la CGT peut faire vivre ses orientations en matière d'activités sociales, sportives et culturelles (ASC). Outil de la CGT, certes, mais ouvert à toutes et à tous, avec la volonté de rassembler le plus largement possible sur des valeurs partagées.

Faire plus avec moins

Un outil sur lequel peut désormais s'appuyer la Confédération pour mettre en avant les enjeux sociaux et économiques d'un secteur d'activité très important pour les salariés. Surtout au moment où les CE se transforment en comités sociaux et économiques (CSE), fusionnant les anciennes compétences des institutions représentatives du personnel. Les premiers retours d'expériences évoqués lors de l'AG sont unanimes : les élus vont devoir faire plus avec moins. Moins d'élus, moins d'heures de délégation et moins de moyens financiers.

Au moment où les conséquences des choix économiques du patronat et du gouvernement font entrer toujours plus de salariés dans le chômage et la précarité, la CGT voit juste en considérant les

ASC comme un des derniers secteurs porteurs de lien social et de solidarité au sein de l'entreprise et d'en faire un des principaux marqueurs de son action syndicale.

Une nouvelle feuille de route

La 13^e assemblée générale de l'Ancav a donc officialisé une transformation engagée en octobre 2018 lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Montreuil (93). Une année s'est écoulée depuis. Le travail réalisé

autour des questions qui se posaient alors a permis d'apporter des réponses. Ainsi, tout en gardant sa mission historique de coordination des activités vacances, l'Ancav-sc voit ses compétences élargies à l'ensemble des activités sociales, culturelles et sportives des CSE, CE, COS, CASC et autres organismes similaires dans la fonction publique. Une évolution très largement approuvée par les quelque 200 délé-

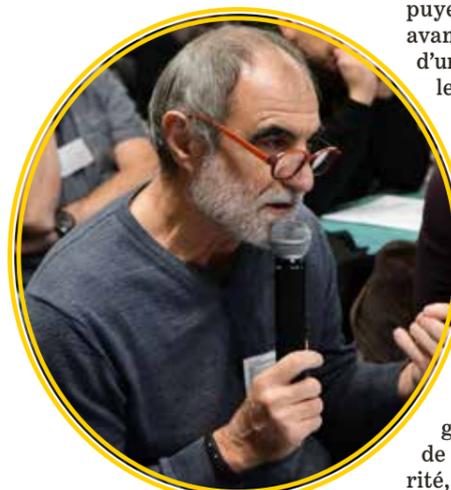
gués. De nouvelles responsabilités impliquant une autre organisation des structures et une feuille de route restructurée.

Au-delà, la question de l'élargissement et de la rénovation du patrimoine vacances des CE et des comités sociaux et économiques (CSE) reste centrale, surtout dans un contexte de désindustrialisation, de restructuration et de fermetures d'entreprises. De toute évidence, elle conditionne la capacité de pouvoir accueillir les salariés et leur famille. L'AG a décidé d'en faire une priorité en s'entourant d'autres acteurs telles que les organisations de la CGT ou les collectivités territoriales. L'AG a longuement abordé le travail des 21 associations de tourisme social adhé-

rentes. Un important travail de proximité avec les CE et CSE locaux, mais aussi en direction des nombreux salariés des petites entreprises, le plus souvent dépourvus de présence syndicale, des privés d'emploi ou des retraités n'ayant pas ou plus d'accès à des activités sociales et culturelles. Un travail de terrain irremplaçable dont l'utilité n'est plus à démontrer. Un réel investissement méritant d'être valorisé grâce, notamment, à une collaboration plus étroite avec la CGT locale, départementale ou régionale. Un atout pour redonner un nouvel élan à cette activité associative. D'autant plus que la plateforme numérique « ONYVAGO » va permettre au plus grand nombre, du local au national, d'accéder à une offre élargie et mutualisée d'activités sociales et culturelles.

Une implication plus forte de la CGT

Une implication nouvelle de la CGT sur ces questions était attendue. Il y a plus de trois ans, en mai 2016 à Marseille, le 51^e congrès confédéral de la CGT décidait de se réapproprier la question des ASC et de permettre aux élus du personnel de mieux les appréhender en leur redonnant du sens et un contenu répondant aux attentes des salariés et de leurs familles. Les débats ont naturellement soulevé de nombreuses questions et mis en avant les fortes attentes vis-à-vis de la CGT. Au final, une très large adhésion à ces orientations s'est dégagée à l'issue de cette 13^e assemblée générale. En lien avec les comités régionaux de la CGT, l'Ancav-sc a désormais en charge la déclinaison de ces objectifs. Et l'impulsion d'une orientation confédérale directement inspirée du programme du Conseil national de la résistance (CNR) un temps appelé « Les jours heureux ». Des valeurs de solidarité et d'émancipation restant une réponse moderne aux besoins des travailleurs, de leur famille, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités en matière de vacances, de culture et de loisirs. Une responsabilité nouvelle et d'autres défis pour Arnaud Hennebert, le nouveau président du pôle de tourisme social et associatif de la CGT élu lors de cette 13^e AG, et une équipe de direction largement renouvelée.



DES ÉCHANGES À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Les débats de cette 13^e assemblée générale étaient organisés sous la forme de trois tables rondes: «L'éducation populaire, une conception toujours actuelle», «L'organisation du pôle de tourisme social et son rôle dans les territoires» et, enfin, «Les politiques innovantes des CE, CSE, COS, CASC en matière d'activités sociales et culturelles». Elles ont, chacune, suscité de larges échanges mettant en perspective les axes de travail de l'ancav-sc. La rédaction de *Partir* vous en propose le compte rendu.

Des actions d'intérêt général pour le pôle de tourisme social

Si les nouvelles missions confiées à l'Ancav-sc impliquent des évolutions dans son organisation, elles nécessitent aussi des politiques solidaires innovantes, audacieuses, d'intérêt général de la part du pôle de tourisme social. En lien avec le mouvement syndical, particulièrement la CGT.

L'éducation populaire, une conception toujours actuelle



Emmanuelle Ouladj-Bonnet, coprésidente de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT).

Le premier intervenant de cette table ronde a montré combien la notion d'éducation populaire ne se résumait pas à un slogan. Derrière ces deux mots «éducation populaire», se cache toute une partie de notre histoire faite d'émancipation et d'une volonté de rendre les individus acteurs de leur vie dans le travail et en dehors. D'autres ont rappelé que la CGT s'est emparée très tôt de ces questions. Pour sa part, notamment depuis sa 12^e assemblée générale, en 2017, l'Ancav-tt a engagé un travail en profondeur sur les questions de tourisme, de vacances, de loisirs, de sport et de culture, autant d'éléments essentiels à l'éducation populaire. Nous devons tous le poursuivre et, chacun à notre place, devenir «ambassadeurs» de ces valeurs et des enjeux qui en résultent. «Le contexte est difficile», rappelle un représentant d'association. Le passage du CE au CSE va durablement affaiblir les institutions représentatives du personnel. Notamment sur la réponse aux attentes et aux besoins des salariés pour des activités sociales et culturelles de qualité. «Cependant, cet affaiblissement n'est pas le fruit du hasard», précise un élu de CE. C'est un choix politique assumé par le gouvernement et le patronat dans le prolongement de la loi travail.»



Un autre délégué craint «que, sans réaction à la hauteur des enjeux, cela concoure à mercantiliser les activités sociales et culturelles [ASC] et à les dissoudre dans une démarche individualiste et égoïste». Un président de société civile prolonge cette réflexion. Pour lui, «là où les ASC, dans leur dimension sociale et collective, avaient pour objectif l'enrichissement et l'épanouissement des salariés et de leurs familles, la "redistribution" mercantile, notamment avec des chèques individualisés sur des activités purement commerciales, éloigne de la notion d'éducation populaire». Comme le dira une intervenante, «nous assistons à une ubérisation des ASC». Pour d'autres délégués, dans ce contexte, il ne faut pas laisser les élus isolés. Au contraire, il est indispensable de renforcer le lien avec le syndicat, de

redonner du sens et un contenu plus revendicatif aux activités sociales et culturelles, mais aussi de résister aux idées néolibérales. Il va donc de soi que l'Ancav-sc devra jouer un rôle important dans cet affrontement de classes. «Quelle place occupera l'Ancav-sc pour travailler à la reconquête des ASC, dans la démarche d'éducation populaire et dans l'esprit porté par le Conseil national de la résistance?», interpelle un élu de comité d'activités sociales et culturelles (CASC).

D'autres participants présents à cette table ronde ont tenu à affirmer qu'éducation populaire et néolibéralisme sont au cœur d'une importante bataille d'idées. L'éducation populaire ne doit pas être un supplément d'âme, mais s'inscrire pleinement dans une démarche où l'objectif est de rendre les gens plus curieux. La culture ne peut se limiter à «l'art». Il faut accompagner nos élus dans ce sens. Pour le représentant d'un comité régional de la CGT, «cela passe aussi par la formation des militants en charge de ces questions. Une formation qui tienne compte des évolutions de notre société, mais sans concession aux politiques libérales». Au final, cette première table ronde fut riche d'enseignements. Nous étions sur le socle de notre démarche pour l'émancipation individuelle et collective des salariés, des jeunes, des retraités et des privés d'emploi.

Les missions de l'Ancav-sc sont d'intérêt général. L'accès aux vacances pour tous est révélateur de l'état de notre société: les vacances, la culture et les loisirs sont des urgences sociales. Un élu de CSE, récemment mis en place dans son entreprise, souhaite que les élus CGT ne lâchent rien sur les dispositifs d'aide aux vacances pour les salariés et leurs familles. Dans cette phase de transformation de l'Ancav-sc, le débat est particulièrement centré sur le lien entre la CGT et l'Ancav-sc. Plusieurs délégués d'associations locales adhérentes au pôle, ainsi que des présidents de villages vacances s'interrogent légitimement. Ils souhaitent que l'on passe des paroles aux actes, notamment sur ce qui constitue le socle du pôle, à savoir le patrimoine et le réseau associatif. Un président d'association explique la nécessité que tous les CSE à majorité CGT travaillent sur le territoire en priorité avec l'association de proximité adhérente au pôle. En effet, dans les départements et les régions, les associations doivent mieux encore servir de relais à l'Ancav-sc. En écho, un président de société civile pense qu'elles devraient privilégier les villages vacances du pôle, copropriété des CSE, COS, CASC et organismes assimilés. Pour de nombreux participants, notamment des représentants de la CGT, ne pas dissocier association de proximité et patrimoine social et mutualisé du pôle, redonne toute sa cohérence à une démarche globale.

Plus de cohérence dans le réseau

Une démarche illustrée par le représentant d'une union départementale (UD) de la CGT: «Il existe dans certaines régions des expériences positives. Bien entendu, elles ne sont pas des modèles à suivre partout mais, comme toute expérience, elles peuvent être partagées comme, par exemple, le travail entrepris avec les commissions paritaires

régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA), où l'association locale du réseau est devenue l'interlocutrice en matière d'activités sociales et culturelles. Un exemple qui démontre que dans les entreprises de l'artisanat, dont la grande majorité des salariés sont dépourvus d'organisations syndicales et d'instances représentatives du personnel (IRP) de proximité, nos associations occupent une place centrale pour répondre aux attentes et aux besoins des salariés.» Plusieurs délégués soulignent d'ailleurs l'importance d'une meilleure coordination entre l'association nationale, les associations en territoires et les villages vacances du pôle. Un bon moyen pour donner plus de poids et de lisibilité à notre démarche afin que les vacances de qualité pour tous soient une réalité. Pour cela, il y a nécessité de travailler avec tous les partenaires du tourisme social associatif et solidaire regroupés au sein de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT). D'autres délégués souligneront non seulement les conséquences du désengagement de l'État dans les aides à la pierre pour la rénovation et la réhabilitation des patrimoines à objet social, mais aussi les dangers de la taxation ou de l'imposition des aides aux vacances accordées par les CSE et organismes assimilés considérées comme des avantages en nature. Un contexte général qui ne favorise pas le départ en vacances pour environ la moitié

de nos concitoyens «assignés à résidence» comme le soulignera un délégué. Si nous voulons gagner la bataille du droit aux vacances, nous devons nous appuyer sur un réseau solide d'associations et une offre de villages vacances diversifiée et de qualité.



Quelles politiques innovantes en matière d'activités sociales et culturelles ?

Depuis que les CE, et aujourd'hui les CSE, en ont la compétence, la question de la nature, du sens et du contenu des ASC suscite des débats et des interrogations. La CGT n'y échappe pas, pas plus qu'aux choix faits par les élus des CSE, quelles que soient, par ailleurs, les majorités syndicales qui les gèrent. La CGT, qui ne s'est jamais désintéressée de ces questions, a décidé de les réinvestir.

En préambule, un intervenant rappelle que la fusion des comités d'entreprise (CE), des délégués du personnel (DP) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ayant donné naissance aux CSE, « c'est moins de moyens pour plus de responsabilités ». C'est dans ce contexte que devront s'exercer les activités des élus et, en particulier, celles de la mise en œuvre de politiques innovantes en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

David Dugué, secrétaire de la CGT, rappelle que la Confédération, depuis son 51^e congrès, a décidé de réinvestir le champ des activités sociales et culturelles. Elle a souhaité que l'Ancav-sc porte des projets émancipateurs répondant aux besoins de tous les salariés. Les délégués s'inscrivent dans cette démarche. Mais pour qu'elle soit réellement efficace, il faut un engagement syndical à tous les niveaux : du syndicat, des unions locales (UL), des unions départementales (UD), des comités régionaux, et de la Confédération.

Ils évoqueront également l'importance de formations spécifiques pour les élus et les syndiqués. L'exemple de l'initiative telle que celle de l'École du spectateur, à Avignon, a été largement évoqué comme une formation innovante. D'autres exemples existent dans les CSE, CASC ou dans les territoires. Il faut les faire connaître et, bien sûr, les partager.

Un responsable de région CGT intervient pour dire qu'en matière d'ASC, « il n'y a pas de bons ou de mauvais élèves, mais seulement des camarades qui ont plus ou moins d'expérience sur ce que peuvent être les initiatives culturelles, sportives, ou autres ». D'où la nécessité de fournir aux élus les moyens de leur engagement. À défaut, il sera toujours plus facile pour eux de « distribuer du chèque ».

Les ASC créent du lien social

Le débat s'oriente évidemment sur l'importance du contenu et du sens donné aux ASC. Avec de véritables propositions en lien avec les attentes de tous les salariés. À défaut, c'est le patron qui va s'en occuper. Ce que confirme une autre déléguée en parlant des ASC « comme lien social opposé au rôle du CSE "simple distributeur de chèques" ».

Dans ce cadre, il faut que les différents syndicats se rassemblent sur la base de la déclaration commune et partagée qu'ils ont signée avec l'Union nationale des associa-

tions de tourisme (UNAT) pour le droit aux vacances pour tous.

Les associations en territoires peuvent aider les CSE à élaborer des initiatives culturelles et sportives de qualité, à faire des propositions de vacances répondant à leurs attentes. Il ressort du débat que la formation, la communication, l'échange d'expérience sont autant de moyens nécessaires pour permettre de proposer des activités sociales, culturelles et sportives de qualité. Il en ressort, aussi, la nécessité de mutualiser les moyens, notamment en territoires, en utilisant, par exemple, les installations de vacances présentes dans sa propre région. Une table ronde qui montre que beaucoup reste à faire. Dans cette démarche, le renforcement des liens entre le collectif confédéral et l'Ancav-sc sera un gage d'efficacité.

« Passer du dire au faire »

La CGT a décidé de réinvestir le champ des activités sociales, culturelles et sportives des CE, CSE, COS, CASC et autres organismes similaires de la fonction publique. Et de confier cette mission à l'Ancav-sc. Pourquoi et comment ? Entretien avec David Dugué, secrétaire de la CGT, en charge de l'activité culture à la Confédération.

Partir : La question du sens et du contenu des ASC a toujours fait l'objet de débats dans la CGT. Son 51^e congrès a, semble-t-il, marqué un tournant dans l'appréciation de la CGT. Où en est-on aujourd'hui ?

David Dugué : Cette question a, de tout temps, été au cœur de la démarche de la CGT. Depuis le congrès de Marseille, le collectif confédéral mis en place a œuvré pour que les questions du tourisme social, de la culture et du sport puissent prendre toute leur place dans nos débats. De plus, pour passer du dire au faire, au-delà de notre participation à plusieurs événements culturels, nous avons développé des initiatives comme, par exemple, la rencontre « Culture et Travail, un dialogue nécessaire », ou encore, « L'école du spectateur » au festival d'Avignon, puis en Picardie. Enfin, depuis le 52^e congrès à Dijon, le collectif s'est donné pour but de faire vivre une réelle démarche d'éducation populaire par le tourisme social, la culture et le sport.

Elle s'adresse à toutes et à tous qui partagent des valeurs de l'éducation populaire. La nouvelle équipe qui anime désormais l'Ancav-sc va s'atteler à cette tâche.

Cette AG a également acté la nouvelle organisation de l'Ancav-sc. Quelle place vont y occuper les organisations territoriales de la CGT ?

La place qui est naturellement la leur, faire vivre la démarche de la CGT au plus près des adhérentes et des adhérents. Nos organisations forment un réseau incroyablement dense, il est notre ADN. Mais il est aussi garant d'un débat riche entre nous, tant les situations vécues sont différentes. C'est là notre plus grande force, et nous en avons besoin pour que, partout, les syndiqué.e.s et les salarié.e.s puissent, avec l'Ancav-sc, avoir accès au tourisme social, à la culture et au sport. C'est ça la véritable éducation populaire.

La CGT a décidé de confier à l'Ancav-sc la mission de coordonner, d'impulser et d'élargir ces activités à l'ensemble des salariés, qu'ils bénéficient ou pas des prestations d'un CSE. Pour quelles raisons ?

Pour une raison simple, l'Ancav-sc, devenue l'outil de la CGT, agissait pour le droit aux vacances pour tous et toutes. Aujourd'hui, en confiant la gestion de son portail numérique « ONYVAGO » à l'Ancav-sc, la CGT en élargit les compétences aux domaines du sport et de la culture. Ainsi, l'Ancav-sc dispose de moyens plus importants pour répondre au mieux aux attentes de tous les salariés et de leurs familles. Mais cette démarche va au-delà des seuls adhérents de la CGT.



Au service de toutes et tous et proposant des offres accessibles

À tous les syndiqué-e-s CGT

Aux associations du réseau de l'Ancav-sc

Aux CSE et organismes assimilés

À toutes celles et ceux privé-e-s d'activités sociales et culturelles.

« ONYVAGO », pour faire du droit aux vacances de qualité, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, une réalité pour le plus grand nombre.



Audrey (à droite), la directrice du Village Océanique et son équipe.



Le mot de Philippe Costa

Le Village Océanique de l'île de Ré, géré par Touristra Vacances, a accueilli la 13^e AG. Son président a souhaité la bienvenue aux délégués.

Philippe Costa, président du Village Océanique.

«C'est avec un très grand plaisir que le Village Océanique accueille la 13^e assemblée générale de l'Ancav-sc dans la salle Julien Lauprêtre. Celui qui fut longtemps président du Secours populaire français a eu une relation très particulière avec l'île de Ré et le Village Océanique. L'île, avec ses villages touristiques, les marais salants, la balnéothérapie, l'ostréiculture et, bien sûr, toutes les innombrables pistes cyclables est un lieu de villégiature d'une exceptionnelle qualité. Racheté en juillet 1987 à la Fédération tourisme et travail, le Village Océanique compte aujourd'hui 110 copropriétaires (CE-CSE-COS ou CASC) qui composent la société civile du VO (Village Océanique), et c'est sûrement l'une des plus grandes, en nombre d'associés, de notre pôle.

Un village à forte capacité d'accueil

Le village est composé de trois types d'hébergement :

- 130 bungalows de 4 à 7 couchages;
- 39 HLL (habitations légères de loisirs) dits aussi chalets nature de 4 à 6 couchages;
- 111 mobil-homes de 4 à 6 couchages, soit un total de 280 structures pour une capacité maximum de 1482 couchages.

Sur ces trois types d'hébergement, nous avons réalisé, depuis quelques années, plus de 11 millions d'euros d'investissements, pour la rénovation des bungalows (salles de bains, changements de cuisine, canapés-lits et rafraîchissement des peintures).

Nous avons, par ailleurs, de nouvelles pistes de réflexions :

- la création d'aménagements de zones dédiées à la détente;
- la couverture de la piscine pour permettre d'y accéder plus tôt dans la saison.

Un travail avec nos associations de proximité, mais également avec les personnes retraitées ou privées d'emploi pourrait sûrement se mettre en place, ainsi que l'orga-

nisation de séminaires, ou d'événements familiaux, afin d'optimiser les capacités d'accueil. Le futur portail de réservations « ONYVAGO » sera également un bon moyen pour améliorer la fréquentation du village. Tout comme l'arrivée d'une étape inédite du Tour de France 2020 à Saint-Martin-de-Ré.

Nous avons toujours eu la volonté de faire en sorte que le plus grand nombre de nos concitoyens puissent partir en vacances.

Je vous souhaite de bons travaux et une pleine réussite pour cette 13^e assemblée générale. »



«Il faut réinventer les pratiques syndicales»

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le CSE (comité social et économique) fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel : DP, CE et CHSCT. Un bouleversement qui cache mal une volonté de mettre en cause une conquête sociale concernant des dizaines de millions de salariés. Quel avenir pour l'accès aux activités sociales et culturelles de qualité ? Entretien avec Michel Vakaloulis.

Partir : Près de soixante-quinze ans après leur création, les CE sont profondément transformés. Quelles conséquences pour leur mission ?

Michel Vakaloulis : Le basculement vers un nouveau système de représentation, suite aux ordonnances travail du 22 septembre 2017, suscite beaucoup de tensions et d'inquiétudes. En règle générale, les élus du personnel voient bien ce qu'ils risquent de perdre, mais discernent mal ce qu'ils pourraient gagner. La conviction d'être sur la pente glissante du moins-disant social est largement ancrée dans les esprits. Si le comité social et économique (CSE) permet aux directions des entreprises de simplifier le dialogue social et d'alléger le système représentatif du personnel, il tend, au contraire, à complexifier les tâches du militantisme de proximité. Ce qui constitue pour les uns un principe de « fluidité » se présente pour les autres comme une contrainte supplémentaire.

La disparition des anciennes instances qui permettaient de former des pépinières militantes, la diminution des heures de délégation et du nombre des élus, le risque de saturation du CSE qui capitalisera l'ensemble des problématiques CE, CHSCT, DP sont susceptibles de court-circuiter les liens effectifs de proximité avec les salariés. Or, c'est la profondeur et la consistance de ces liens qui constituent le réservoir de la puissance des représentants du personnel au sein de l'entreprise.

Quel impact ce nouveau contexte peut avoir sur la gestion des activités sociales et culturelles (ASC) ?

La conjoncture actuelle est sans doute parsemée d'embûches et d'obstacles. Mais elle est aussi une occasion de préparer les activités sociales de demain dont le poten-

tiel d'action et d'innovation est largement inexploité. Cela présuppose une politique « proactive » pour les inscrire dans la vie réelle des salariés au lieu de se contenter de les redistribuer derrière un guichet sous forme de quote-part aux bénéficiaires. Dans cette bataille d'émancipation au quotidien, les activités sociales peuvent servir de base pour reconstruire des systèmes solidaires de partage et d'ouverture au monde.

Le CE était un des derniers lieux d'émancipation pour les salariés. Le CSE peut-il jouer ce rôle ?

Le CSE sera-t-il une occasion pour militer autrement ? Tout dépend de la capacité du syndicalisme de se redéployer dans le nouveau contexte institutionnel et réglementaire en sortant de ses « zones de confort ». Il faut d'abord retrouver les voies et le temps de la réflexion prospective. C'est la condition indispensable pour dresser des diagnostics pertinents et apporter des réponses adéquates. À défaut d'anticipation, les élus du personnel seront condamnés à se battre « au pied du mur ». Un simple travail de réactualisation ne suffit pas, l'intervention syndicale doit renouer avec l'ambition stratégique de peser sur le cours des choses.

Il est aussi important de valoriser l'activité des élus dans le CSE et d'accréditer son utilité pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Si le travail syndical « en back-office », relativement invisible et faiblement reconnu, n'existait pas, l'entreprise ne serait pas la même. À leur tour, les directions seraient directement confrontées à des mouvements protéiformes avec des aspirations tellement diversifiées que toute négociation deviendrait impossible. Enfin, il faut réinventer les pratiques syndicales aussi bien dans les instances de représentation qu'après des salariés.

C'est un vaste chantier...

En effet. Mais il est indispensable de s'y atteler. Détecter les potentiels militants, mieux former, informer et accompagner les élus, construire des convergences intersyndicales, communiquer sur le sens et les résultats de l'investissement syndical dans le CSE, renforcer la présence syndicale sur le terrain pour réussir à s'adresser à tous les salariés... Cela oblige également à faire le bilan sans concession du passé et à rendre plus visible et efficace le « portage » des intérêts des salariés dans l'entreprise.



Michel Vakaloulis est sociologue, spécialiste de l'action collective et du syndicalisme, maître de conférences en sciences politiques à l'université Paris VIII. Dernier ouvrage : *Du pouvoir vertical aux pouvoirs partagés*, Éditions de l'Atelier, 2018 (avec Hervé Sérieyx).



Merci à nos partenaires et invités pour leur soutien

